

# Compte rendu de la séance du Vendredi 24 avril 2026 à 18 h

*Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MILLAT Fabienne, Maire.*

**Présents** : Benoît CLERGEOT, Daniel DEDIEU, Séverine FRABOT, Vanessa GORISSE, Philippe GUILLERÉ, Fabienne MILLAT, Anna OPRENDEK, Line PARISOT, Séverine PETIT

**Absents représentés** : Christophe NION représenté par Vanessa GORISSE.

**Absent excusé** : Olivier DUPONT.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. C.F.U. 2025
2. BUDGET 2026
3. FONGIBILITÉ
4. QUESTIONS DIVERSES
5. AVENANT PRÊT RELAIS
6. QUESTIONS DIVERSES

Mme Anna OPRENDEK est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 16 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

La Maire indique que la législation prévoit que les procès-verbaux des conseils municipaux ne soient affichés et publiés qu'après approbation par le conseil municipal, les comptes-rendus seront donc affichés et publiés après la séance qui suivra le dernier.

### **1. C.F.U. 2025**

Le conseil municipal dans la séance du 4 avril dernier a pris connaissance du C.F.U. 2025 mais n'a pas pu l'approuver le flux document validé par la trésorerie n'était pas arrivé sur la plateforme dédiée.

Le conseil municipal élit le président de séance qui ne peut être la Maire pour cette discussion.

Séverine FRABOT est élue présidente de la séance pour le débat concernant le C.F.U.

Le C.F.U. est établi comme suit :

En investissement, le résultat est excédentaire de 15 117,73 €, différence entre le résultat de clôture de 119 255,73 € et les restes à réaliser de 104138,00 €.

En fonctionnement, le résultat est excédentaire de 116 388,72 €.

En conséquence, dans le budget 2026, la somme de 119 255,73 € sera mise en recettes d'investissement (article 001) et la somme 116 388,72 € sera mise en recettes de fonctionnement (article 002).

La Maire quitte la salle.

Le C.F.U. 2025 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

La Maire reprend la présidence du conseil.

### **2. BUDGET 2026**

#### **➤ VOTE DES TAUX**

Le conseil municipal doit délibérer sur les taux d'imposition communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, de ne pas modifier les taux actuels soit :

- Taxe foncière bâtie : 39,44 %
- Taxe foncière non bâtie : 38,06 %
- Taxe d'habitation : 21,61 %
- Cotisation foncière des entreprises : 15,94 %

### ➤ PRÉSENTATION DES PROPOSITION DU BUDGET 2026

Les propositions du budget 2026 sont présentées au conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal établit et vote le budget 2026 comme suit :

Fonctionnement : 634 226,72 €.

Investissement : 158 582,00 €.

### 3. FONGIBILITÉ

La Maire explique le principe de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le conseil municipal n'a pas besoin de se réunir mais la Maire procède par arrêté tout en informant l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la prochaine séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise en place de la fongibilité des crédits pour le budget 2026.

### 4. QUESTIONS DIVERSES

#### ➤ SALLE DES FÊTES « MICHEL BERTRAND »

Des problèmes de toiture ont été constatés à la salle des fêtes. Un premier avis a été donné par un couvreur, qui préconise de demander un devis à un expert pour un diagnostic.

Le conseil municipal souhaite obtenir un deuxième avis.

#### ➤ FOURRIÈRE

Madame Vanessa GORISSE fait différentes propositions pour établir une procédure concernant la problématique des chiens divagants dans le village.

#### ➤ ROUTE DE LA CHAUME

La Maire informe les conseillers municipaux qu'elle a pris un arrêté pour rétrécissement de la chaussée concernant la route qui mène à La Chaume en venant de St Maurice afin de prévenir les usagers de la présence de nids de poules et pour sécuriser les travaux pour mettre de l'enrobé à froid.

#### ➤ FLEURISSEMENT

La commission communale se charge des achats pour fleurir le village. Un appel aux dons est lancé pour les vivaces et bulbes.

➤ ÉGLISE

Les gouttières de l'église doivent être déviées afin que l'eau ne se déverse pas aux pieds des murs. D'autre part, il a été constaté qu'à l'entrée de l'église du plâtre tombe du plafond, il faut donc sécuriser cette partie et réfléchir à l'installation d'une grille pour ventiler l'intérieur du bâtiment.

➤ C.A.O.

La Maire explique que le tribunal administratif de Dijon a retoqué la quasi-totalité des délibérations des communes de l'Yonne car la procédure n'était pas la bonne.

Il faut donc annuler la délibération et recommencer le vote comme indiqué dans le courrier du tribunal. A savoir un scrutin de liste.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

- La liste «C.A.O.» présente :

M Olivier DUPONT, M Christophe NION, Mme Séverine PETIT : membres titulaires

Mme Séverine FRABOT, M Daniel DEDIEU, Mme Line PARISOT : membres suppléants.

Il est ensuite procédé au vote à main levée comme décidé par le conseil municipal :

- Nombre de votants : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10

Ainsi répartis : La liste « C.A.O. » obtient 10 voix, à la suite de l'attribution des sièges, la liste «C.A.O.» obtient 6 sièges.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec Mme la maire, présidente de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

Membres Titulaires : M Olivier DUPONT, M Christophe NION, Mme Séverine PETIT

Membres Suppléants : Mme Séverine FRABOT, M Daniel DEDIEU, Mme Line PARISOT

➤ PRÉSENTATION DU 8 MAI :

La Maire explique qu'après le verre de l'amitié servi à l'issue de la cérémonie du 8 mai, elle souhaite faire une présentation détaillée de la commune. Chaque conseiller fera une présentation selon les domaines dont il est en charge.

➤ A.S.E.A.M.A.S.

L'association des secrétaires de Mairie, l'A.S.E.A.M.A.S., organise son assemblée générale avec une intervention du Centre de Gestion sur la commune de Les Sièges. La Maire indique que les élus peuvent participer.

➤ TONDEUSE AUTOPORTÉE

La Maire indique que la tondeuse communale montre de plus en plus de signes de fatigue et n'est pas vraiment adaptée pour la surface à tondre.

Il est proposé plusieurs devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'UGAP pour une tondeuse autoportée de la marque KUBOTA d'un montant de 27 594,12 € TTC.

➤ POUVOIR DE POLICE DU MAIRE

Suite à la réunion de la C.C.V.P.O., la Maire demande que le conseil municipal délibère pour qu'elle conserve ses pouvoirs de police.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette demande.

L'ordre du jour étant examiné et les questions diverses épuisées, la séance est levée à 20 H 45.

La Maire, Fabienne MILLAT

